



Note explicative validée par l'Administrateur Judiciaire le 27 mars 2024

❖ Objectifs

Les mesures relatives au **port du protège-dents** permettent aux athlètes le port de protections sécuritaires et réglementaires tout en prévenant les blessures. Ces objets ne doivent blesser ni l'athlète ni son opposant. Ils ne doivent en aucun cas modifier les performances et altérer le résultat du match.

❖ **Port OBLIGATOIRE du protège-dents en fonction des catégories :**

	Benjamins/Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Masters
Port du protège-dents	Conseillé	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	Conseillé

❖ Règles et caractéristiques relatives au protège-dents

- Il doit être de couleur « **BLANCHE** » ou « **TRANSPARENT ET INCOLORE** » ;
- Il doit couvrir les dents supérieures en incluant les premières molaires ;
- Son épaisseur doit être **au moins de 3 mm** ;

Remarque : L'athlète ne peut pas porter un protège-dents orthodontique (gouttière dentaire) pour remodeler la position des dents (ils ne sont pas adaptés pour protéger les dents en combat).



Protège-dents double
ou
Protège-dents simple supérieur
en éthylène-vinyl-acétate (EVA)

- **Si le compétiteur porte un appareil dentaire** (bagues), il doit porter un protège-dents (appareil intra-buccal) qui couvre les dents du haut comme du bas de la bouche ;

Les **protège-dents doubles** transparents ET colorés sont acceptés **UNIQUEMENT** sur présentation de l'avis médical



Protège-dents double blanc
ou transparent ET incolore

Protège-dents simple supérieur



ET



Protège-dents inférieur
couvrant toutes les dents

Le **protège-dents inférieur partiel** est accepté pour les personnes portant un appareil dentaire **UNIQUEMENT** sur les dents du haut .

Protège-dents simple supérieur



ET



Gouttière dentaire pour le bas
+ avis médical

- Le port d'un **protège-dents médical nécessite une attestation du dentiste/orthodontiste** indiquant qu'il protège bien l'athlète des chocs liés au combat.

❖ Sanctions

- **Tout athlète qui échoue** à se présenter au contrôle avec des protections et équipements attendus (absence de protection, mauvaise taille, mauvaise forme, matière inadéquate) ne pourra pas se présenter sur l'aire de combat et sera de fait disqualifié (**DSQ**).
- **En cas de changement des équipements** par d'autres n'ayant pas passé le contrôle ou inappropriés par rapport aux règles, l'athlète sera sommé de reprendre les protections adéquates et sera sanctionné par un Gam Jeom pour « **mauvais comportement** » (**GJ**). En cas de refus de se conformer à la demande, l'athlète pourra être disqualifié (**DSQ**).

PROTEGE DENTS

Il est de la responsabilité du personnel médical de l'équipe (et de l'entraîneur) de vérifier et d'assurer la sécurité et la santé des athlètes de l'équipe en se conformant aux règles WT.

Protège-dents de SPORT

Le port de gouttière médicale n'est pas autorisé

Protège-dents SUR MESURE

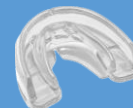
Recommandé

Attestation du corps médical indiquant l'adaptabilité pour le combat à présenter



Protège-dents SIMPLE couvrant le haut (premières molaires incluses)

ou DOUBLE



OBLIGATOIRE :

Cadets, Juniors, Seniors

CONSEILLE :

Masters,
Benjamins, Minimes

Protège-dents de sport en EVA
RIGIDE ou SEMI-RIGIDE,
NON flexible



EPAISSEUR :
3 mm au moins

Couleur :
BLANCHE
ou
TRANSPARENTE incolore



En cas d'appareil dentaire :
Protège-dents double

